

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE 14 DÉCEMBRE 2020

À l'assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue, le 14 décembre 2020 à 20 heures, à huis clos par visioconférence; étaient présents : Mme Sandrine Reix, M. Alain Fortier, M. Jean Lachance, Mme Élisabeth Lelerc, M. Jean Lapointe et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Chantal Daigle, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé hebdomadairement jusqu'au 18 décembre 2020 par le décret 1308-2020 du 9 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 interdit tout rassemblement dans la région sociosanitaire de la Capitale-Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux du 2 octobre 2020 ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membre ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise que la présente séance soit tenue à huis clos par une visioconférence et que l'enregistrement vocal soit diffusé par la suite sur le site internet de la municipalité. Les élus doivent se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole afin de faciliter l'écoute.

Les avis publics ont été affichés et les avis de convocations relatifs à cette réunion ont été délivrés selon la Loi.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Budget 2021
3. Période de questions ;
4. Levée de l'assemblée.

2020-12-211

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2020-12-212

2. BUDGET 2021

Il est proposé par Mme Sandrine Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu que les prévisions budgétaires pour l'année 2021 ainsi que le plan triennal d'immobilisation soient adoptées comme suit :

REVENUS	
Taxes sur la valeur foncière	1 125 702
Tarification services municipaux	343 632
Compensation tenant lieu de taxes	8 350
Services rendus	32 669
Autres revenus	61 470
Transferts conditionnels subvention gouv.	72 802
TOTAL DES REVENUS	1 644 625

DÉPENSES	
Administration générale	667 886
Sécurité publique	454 835
Transport routier	84 378
Hygiène du milieu	252 194
Urbanisme	13 150
Loisirs et culture	135 646
Frais de financement	50 759
Remboursement dette à long terme	179 700
Investissements	6 500
Surplus accumulé affecté	-200 423
TOTAL DÉPENSES & INVESTISSEMENTS	1 644 625

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022, 2023

<u>Année</u>	<u>Projets</u>	<u>Sources de financement</u>	<u>Montant</u>
<u>2021</u>	Réfection bâtisse patinoire Réfection Côte Lafleur	Subvention et Surplus	450 000 \$
<u>2022</u>	Aménagement terrain de balle	Surplus	50 000 \$
<u>2023</u>	Aménagement Accès au Fleuve	Subvention et surplus	50 000 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Élisabeth Leclerc il est 20h17.

Le maire Jean-Claude Pouliot atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Claude Pouliot, maire

Chantal Daigle, d.g. & sec.-trés.